

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
MICRO-CRECHE DE L'ISLE SUR SEREIN
CREATION DE POSTES

Dans le cadre de la préparation de l'ouverture de la micro-crèche de L'ISLE SUR SEREIN, il convient de créer 4 postes d'agent de crèche à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- D'accueillir les enfants, les parents ou les substituts parentaux,
- De créer et de mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants,
- De permettre aux enfants de faire des découvertes et de grandir dans un cadre sécurisant,
- De participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'établissement,
- De mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène.

Ces postes pourront être occupés par des agents des cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux, des adjoints territoriaux d'animation, des auxiliaires de puériculture territoriaux. Le recrutement va donc être lancé sur tous les grades de ces cadres d'emplois.

Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance, dans la mesure du possible.

La rémunération de ces agents sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président propose donc de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les postes suivants :

- 2 postes d'agent social, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'agent social de 1^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'agent social de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe normale, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),

Et de modifier le tableau des emplois.

Il précise qu'il sera sans doute nécessaire de créer un poste d'adjoint technique ultérieurement pour assurer l'entretien des locaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 2 postes d'agent social, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'agent social de 1^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'agent social de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'adjoint d'animation territorial, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe normale, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
- dans les conditions proposées ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois.

DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets principal et enfance de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

